



DILUTHANE

DILUANT SPÉCIFIQUE POUR NOTRE PEINTURE DA PISCINE "S"

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide

Densité : 0,85 à 0,90

Odeur : solvantée

Couleur : incolore

pH : sans

Point éclair : entre 23°C
et 55°C (vase clos)



PROPRIÉTÉS

DILUTHANE est un diluant spécialement conçu et élaboré pour notre revêtement polyuréthane **DA PISCINE "S"**.

Avantage : quelle que soit la saison, l'emploi de **DILUTHANE** ne pose aucun problème et ne modifie en rien la mise en oeuvre.

Domaine d'utilisation : dans tous les travaux de peintures, et ce sans exception, la qualité du résultat est systématiquement liée à une préparation minutieuse du mélange grâce à l'utilisation des solvants adéquats. **DILUTHANE** répond en tous points à une utilisation optimale de notre peinture polyuréthane **DA PISCINE "S"**.

Utilisation de **DILUTHANE** suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATION	DILUTIONS	MODE D'EMPLOI
Dilution de notre peinture DA PISCINE "S" pour une application à la brosse, au rouleau.	Ajouter 10 à 20 % maximum de DILUTHANE .	DILUTHANE s'ajoute à la peinture jusqu'à l'obtention de la viscosité adéquate pour l'application de la première et de la deuxième couche ou ajout suivant la préconisation du fabricant du matériel d'application.
Dilution de notre peinture DA PISCINE "S" pour une application au pistolet (pneumatique, HPLV, airless, airmix, à membrane).	Ajouter 10 % de DILUTHANE .	

Recommandations : ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser à l'écart de toute flamme, étincelles, source d'ignition. Conservation dans un local frais et ventilé à l'abri des rayons solaires directs, de toute flamme, de l'humidité à une température inférieure à 35°C. Port des gants de protection recommandé. Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisées ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.